

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 44-407-1930 promulguant le décret du 15 septembre 1930 modifiant Le décret du 17 août 1897 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

n° 44-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 septembre 1930 modifiant le décret du 17 août 1897 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, le décret du 15 septembre 1926, susvisé, modifiant le décret du 17 août 1897 portant règlement d'administration publique pour l'application, aux colonies, de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, ; publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac